



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 07_2024_75

L'An deux mil vingt-quatre, le 9 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 04/12/2024

DATE D’AFFICHAGE : 04/12/2024

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 13 Nombre de votants : 18 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Isabelle ARMAND, M. Valéry LAURENT, M. Pierre CAMBON, M. Joseph AFONSO, Mme Aurélie ADAM, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Christian TANAÏS, M. Arnaud CHERON, M. Hugues MASLARD, M. Thierry ETIENNE.

Excusé(es) représenté(es) : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND procuration à M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA procuration à M. Hugues MASLARD, M. Richard PELISSERO procuration à M. Pierre CAMBON, Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à Mme Aurélie ADAM, M. Louis BREC procuration à M. Thierry ETIENNE.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : Mme Isabelle ARMAND.

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE 2024-04 MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE ASSOCIANT LA MODERNISATION, LA RENOVATION, L'EXPLOITATION, LA MAINTENANCE ET LA GESTION DES INSTALLATIONS.

VU l'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 6 selon lequel « Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal, en particulier (...) de souscrire les marchés » ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particuliers les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU les articles L2123-1, R2123-1 et R2123-4 du Code de la Commande Publique relatifs à la procédure adaptée ;

VU la délibération DEL CM01_2020_004 du conseil municipal en date du 25 mai 2020 relative aux délégations consenties par le conseil municipal à Monsieur Le Maire ;

VU la délibération DEL CM06_2022_063 du Conseil Municipal du 07 novembre 2022 portant sur le plan de sobriété énergétique de la Commune ;

VU la délibération DEL CM04_2024_36 du conseil municipal en date du 3 juin 2024 relative à l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès des différents acteurs susceptibles de participer au financement de l'opération tels que l'Etat au titre du DSIL, la Région, le Département ;

CONSIDERANT que la Commune de Villejust a lancé une procédure de mise en concurrence le 22 mai 2024 pour son futur Marché Public Global de Performance Energétique associant la réalisation de travaux, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes, pour une durée de 10 ans ;

CONSIDERANT que ce Marché Public Global de Performance (MPGP) est un marché global d'exploitation et de maintenance des installations d'éclairage public et des installations connexes de la Commune, associé à un programme de travaux d'amélioration avec un engagement sur les performances énergétiques ;

CONSIDERANT que la Commune a sollicité les subventions au titre du dispositif « Dotation de Soutien à l'Investissement Local » et toutes aides financières régionales et départementales ;

CONSIDERANT qu'il revient au conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces du marché de travaux avec l'entreprise choisie sous réserve que l'entreprise produise leurs attestations fiscales et sociales ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale finances -moyens généraux et cadre de vie en date du 02 décembre 2024 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché Global de Performance de travaux n° 2024-04 d'un montant de **1 634 724HT** sur **10 ans** et à prendre toute mesure d'exécution relative à ce marché.

DE CONFIER le marché Global de Performance relatif à la rénovation de l'éclairage public de la Commune à la société :

**SEIP IDF & BIR
4 allée des Dévodes
91160 Saulx les Chartreux**

D'IMPUTER les dépenses afférentes à ce marché sur les crédits inscrits au budget.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 09/12/2024*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

